

**MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 487-2013

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **487-2013** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 20 janvier 2014.

Le règlement n° 487-2013 modifiant le règlement n° 468-2012 relatif au programme de revitalisation applicable à certains secteurs résidentiels.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 23^e jour de janvier 2014.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 23 janvier 2014 entre 15 h 30 et 16 h 30 à la porte de l'église et au secrétariat municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2014.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier